



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin n° : 18/2024
N° du SGDDI : 20329415
Date : 2024-06-21
A-M-J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse www.tc.gc.ca/ssb-bsn pour voir les bulletins existants et vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



Objet :

PLAFONNEMENT DES PRIX DU PÉTROLE (PPP) - CONFORMITÉ ET MISE EN APPLICATION

Portée

Le présent bulletin s'adresse aux personnes et entités qui prennent part au commerce du pétrole et des produits pétroliers russes.

But

Ce bulletin explique :

- les conditions de plafonnement des prix du pétrole mises en œuvre par la Coalition pour le plafonnement des prix du pétrole
- comment repérer les navires qui cherchent à contourner ou à enfreindre les conditions de plafonnement des prix du pétrole.

Le plafonnement des prix du pétrole fait partie d'une série de sanctions imposées à la Russie pour sa guerre contre l'Ukraine.

Contexte

Le plafonnement des prix du pétrole brut russe a été mis en place en décembre 2022 par la Coalition pour le plafonnement des prix du pétrole, un groupe formé par le G7, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le plafonnement des prix a été étendu aux produits pétroliers en février 2023. Les objectifs du plafonnement des prix sont les suivants :

- limiter les sources de revenus de la Russie, lesquelles pourraient autrement servir à financer la guerre contre l'Ukraine;
- maintenir les flux pétroliers mondiaux;
- préserver la sécurité énergétique.

Mots clés :

Les demandes de renseignement sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

1. Plafonnement des prix du pétrole
2. Conformité
3. Application de la loi

AMSR

Transports Canada
Politique maritime
Tour C, Place de Ville
330, rue Sparks, 25^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Pour communiquer avec nous : MarineLiability-ResponsabiliteMaritime@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

Ce qu'il faut savoir

Les services visés par le plafonnement des prix sont les suivants : commerce/courtage de marchandises, financement, transport maritime, assurance, immatriculation des navires et courtage en douane. Le tableau ci-dessous présente les moyens les plus courants par lesquels les navires contournent les conditions liées au plafonnement des prix du pétrole, ainsi que les méthodes que vous pouvez utiliser pour les repérer et réduire leurs incidences. [Pour de plus amples renseignements sur le plafonnement des prix du pétrole.](#)

Si vous soupçonnez qu'un navire enfreint les conditions liées au plafonnement des prix, veuillez envoyer un courriel à la GRC : sanctions@rcmp-grc.gc.ca.

Tableau 1 : Types de méthodes d'évasion et comment les repérer

Méthode d'évasion	Description	Comment repérer l'évasion
Documents et attestations falsifiés	Utilisation de faux documents pour dissimuler le véritable prix payé pour le pétrole et les produits pétroliers russes et camoufler l'origine d'un navire, les marchandises transportées, leur destination et même la légitimité du navire en tant que tel.	<p>Effectuez des recherches sur les clients et les partenaires dans la chaîne d'approvisionnement avec lesquels vous traitez. Évaluez les risques liés aux documents qui semblent incomplets ou incompatibles avec des renseignements déjà fournis ou accessibles au public. Si vous trouvez des renseignements qui laissent supposer que le prix du pétrole dépasse le plafond, refusez le service et informez les autorités.</p> <p>Vous devez obtenir une déclaration (une attestation) de vos partenaires chaque fois que vous transportez ou chargez du pétrole ou des produits pétroliers russes.</p> <p>Si vous disposez d'une liste détaillée des coûts, vous devez la transmettre si on vous la demande.</p>
Frais d'expédition et frais accessoires opaques	Manipulation des frais qui pourrait dissimuler des achats de pétrole à un prix supérieur au prix plafond.	Effectuez des recherches sur les clients et les partenaires dans la chaîne d'approvisionnement avec lesquels vous traitez. Si vous

		<p>trouvez des renseignements suggérant que le prix du pétrole dépasse le plafond, refusez le service et informez les autorités.</p> <p>Vous devez obtenir une déclaration (une attestation) de vos partenaires chaque fois que vous transportez ou chargez du pétrole ou des produits pétroliers russes.</p> <p>Si vous disposez d'une liste détaillée des coûts, vous devez la transmettre si on vous la demande.</p>
Intermédiaires de pays tiers dans la chaîne d'approvisionnement et structures d'entreprise complexes et irrégulières	Utilisation de sociétés-écrans et de structures de propriété complexes pour dissimuler le véritable propriétaire du navire.	Exercez une diligence raisonnable à l'égard des navires ayant subi de nombreux changements administratifs qui dissimulent leur véritable propriétaire ou se livrent à des pratiques inhabituellement opaques.
Immatriculation des navires	<p>Faux pavillon : un navire utilise le pavillon d'un pays après le retrait de son immatriculation ou déclare sans autorisation battre pavillon d'un pays.</p> <p>Changement fréquent de pavillon : le fait de changer plusieurs fois de pavillon pour dissimuler l'origine d'un navire.</p>	<p>Utilisez des avis maritimes pour informer les titulaires des immatriculations et les propriétaires de navires qu'une conduite répréhensible ou illicite serait un motif de retrait immédiat de l'immatriculation.</p> <p>Échangez des renseignements sur le contournement du plafonnement des prix du pétrole avec d'autres organismes responsables des registres d'immatriculation et les autorités compétentes, selon le cas.</p> <p>Consultez des ressources telles que le tableau de performance par État du pavillon de la Chambre</p>

		internationale de la marine marchande.
Flotte fantôme	<p>Les navires anciens dont la propriété est anonyme et/ou dont la structure d'entreprise est complexe et qui sont utilisés pour des pratiques maritimes trompeuses.</p> <p>Les navires peuvent également avoir des assurances inconnues, non vérifiées, sporadiques ou frauduleuses, ce qui signifie qu'ils pourraient être incapables de payer les coûts des accidents qui surviennent.</p>	<p>Recherchez les navires qui correspondent à la description d'une flotte fantôme ou qui ne sont pas assurés auprès d'un fournisseur d'assurance légitime. Si vous trouvez des renseignements suggérant que le prix du pétrole dépasse le plafond ou qui laissent supposer un commerce maritime de pétrole illicite ou dangereux, informez les autorités.</p> <p>Exigez des navires qu'ils disposent d'une couverture d'assurance maritime continue et adéquate dans l'intégralité de leurs voyages. Cette couverture doit être souscrite auprès de fournisseurs d'assurance légitimes ayant une couverture suffisante pour leurs responsabilités, notamment celles qui sont liées à la pollution par les hydrocarbures.</p> <p>Consultez la résolution A.1192(33) de l'Organisation maritime internationale (OMI) exhortant les États membres et tous les intervenants concernés à promouvoir des mesures visant à prévenir les opérations illégales menées dans le secteur maritime par les navires « non déclarés » ou « fantômes ».</p> <p>Vérifiez que les contreparties ont obtenu une classification d'une société membre de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) afin de vous</p>

		<p>assurer que les navires sont aptes à fournir le service prévu.</p>
<p>Irrégularités dans les voyages d'expédition</p>	<p>Dissimulation de la destination finale, de l'origine de la cargaison ou des destinataires par l'utilisation d'itinéraires indirects, de détours imprévus ou du transit ou du transbordement de marchandises dans des pays tiers pour des raisons illégitimes.</p> <p>Absence de données répétée, prolongée et inexpliquée dans le système d'identification automatique (SIA).</p> <p>Transbordements de navire à navire (TNN) sans obligations de notification préalable et de déclaration en droit international, effectués la nuit et dans des zones connues pour les activités illicites et associés à d'autres pratiques de contournement.</p>	<p>Surveillez les navires qui présentent des signes d'irrégularités dans les voyages pour des raisons illégitimes ou inconnues. Il est possible que vous souhaitiez enquêter davantage sur les navires qui ne sont pas en mesure de rendre compte de l'historique de leur SIA.</p> <p>Vous êtes encouragés à examiner attentivement les itinéraires et les destinations qui s'écartent des pratiques commerciales normales pour des raisons inconnues.</p> <p>Tenez-vous au courant des endroits connus pour les transbordements de navire à navire associés à des activités trompeuses ou de contournement des sanctions.</p> <p>Intégrez dans les contrats une disposition indiquant que la désactivation ou la manipulation du SIA pourrait entraîner l'annulation de la prestation de services et encouragez la transmission continue des données du SIA.</p>